



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0332

Objet : Création d'un Espace France Services (EFS) sur la commune de Plateau des Petites Roches - Décision modificative

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 53
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 21
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

17.11.21

et affichage le

17.11.21

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 octobre 2021.

Présents : Henri BAILE, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Julien LORENTZ à Patrick BEAU, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Isabelle CURT à Franck REBUFFET-GIRAUD, Brigitte DULONG à Annick GUICHARD, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans l'objectif de maintenir les services publics au cœur des territoires et d'apporter un soutien de proximité aux usagers dans les démarches administratives ou en cas de besoin d'aide dans l'utilisation d'un service numérique, le Gouvernement a initié la mise en place d'un réseau France services.

<p>France services : pour quelles démarches ?</p>	<p>Des démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, ...</p> <p>Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.</p> <p>Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État (Pôle emploi, La Poste, CPAM, DGFP, ...).</p> <p>Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle.</p>
<p>Types de prestations</p>	<p><u>Une information de premier niveau</u> (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la <u>déclaration de revenus</u>, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise, ...).</p> <p><u>Un accompagnement au numérique</u> pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs, ...).</p> <p><u>Une aide aux démarches en ligne</u> (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne, ...).</p> <p><u>Des prestations de conseils</u> pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.</p>

- Une réflexion sur la création de structures France services sur Le Grésivaudan est en cours depuis quelques années.
- Le premier projet soutenu par la CCLG et les services de l'Etat sera la **création d'un Espace France services sur la commune du Plateau des Petites Roches**.
 - Cette structure remplacera notamment la MSAP (Maison de Service Au Public) portée par La Poste au sein du bureau de Poste et créée en 2016 sur cette commune,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Les MSAP ont jusqu'au 31/12/2021 pour obtenir leur labellisation en Espace France Services, passé ce délai, elles ne recevront plus de financement de l'Etat,
- L'EFS La Poste se relocalisera, afin d'offrir un meilleur accueil au public sur la commune de Plateau des Petites Roches, dans le local intercommunal réaménagé à l'adresse suivante : 4835, route des Trois Villages, Saint-Hilaire, 38660 Plateau des Petites Roches.
Le local actuel occupé par La Poste est en effet trop exigü pour accueillir le public, les deux agents d'accueil permanents de La Poste, les deux bureaux et la borne numérique, conformément au cahier des charges des Espaces France Services.
- Le transfert des activités Poste et EFS se fera dès finalisation des travaux sur le nouveau site,
- La CCLG s'est engagée, en complément de l'Etat, à prendre en charge une partie de la rénovation des futurs locaux dédiés à ce service conformément au cahier des charges proposé et des besoins exprimés par La Poste qui gèrera l'Espace,
- La Poste prendra en charge une partie des investissements, à savoir, le mobilier, la sécurité ou encore la signalétique.

Dans l'attente des financements de l'Etat, il convient de procéder à la décision modificative suivante dans le budget principal :

Chapitre/Article/Gestionnaire/Analytique/Opération	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
16-1641-DIV-NA				+ 250 000 €
23-2313-MSP-MFSPPR-1358 O			+ 250 000 €	

Ainsi, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire :

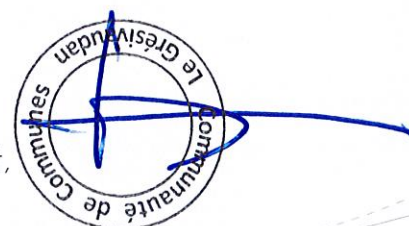
- de valider la création d'un Espace France Services sur la commune de Plateau des Petites Roches,
- de l'autoriser à effectuer la décision modificative présentée ci-dessus dans le budget principal,
- de l'autoriser à solliciter les subventions relatives à l'opération, notamment auprès de l'Etat (dispositif DSIL), jusqu'à hauteur de 80% du taux d'aides publiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 22 . 10 . 21

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20211022-DEL-2021-0332-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021